



**DÉLIBÉRATION N° 10**

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal  
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2025**

OBJET : Affectation du résultat du CCAS

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

*Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 24 mars 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 31 mars 2025, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.*

**Administrateurs présents :**

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

**Administrateurs représentés :**

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

**Administrateur absent: /**

**Administrateurs excusés:**

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé  
Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Acte publié électroniquement  
le 01 AVR. 2025

*Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit*

**AFFECTATION DU RÉSULTAT  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Compte Administratif pour l'exercice 2024 soumis au Conseil d'Administration,

VU le Compte de Gestion pour l'exercice 2024 soumis au Conseil d'Administration,

CONSIDÉRANT que la section d'investissement présente un résultat cumulé excédentaire qui s'élève à 50 507.79 €,

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire qui s'élève à 382 690.57 €,

**DÉCIDE**

ARTICLE 1 : D'intégrer ces résultats reportés au budget primitif 2025 comme suit :

Ligne 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	50 507.79 €
<hr/>	
Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté n-1	382 690.57 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

**Acte publié électroniquement**  
le : 01 AVR. 2025



Pour extrait conforme.  
P. Madame le Maire - Présidente,

*(Signature)*  
Martine ROUCHON  
Vice-présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture  
092-269200424-20250331-20250310-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025